

Tous les "acteurs" seront entendus

Le Parquet auditionnera tous les intervenants

Au-delà de l'audition des enregistrements des deux spectacles de Dieudonné le 14 mars, la Procureure du Roi de Liège entendra aussi toutes les personnes impliquées de près ou de loin dans cette affaire. Mme Reynders attend aussi le P.-V. d'infraction dressé par la police de Herstal.

La polémique autour des propos de l'humoriste Dieudonné M'balala M'balala lors de ses spectacles donnés le 14 mars dernier en la salle LaFabrik de Herstal est désormais entre les mains du pouvoir judiciaire. Antisémitisme? Incitation à la haine raciale? C'est l'enquête du Parquet qui décidera de poursuivre l'artiste ou de classer l'affaire sans suite.

Comme nous vous l'expliquions au lendemain de la venue de Dieudonné chez nous, la police de Herstal était présente à l'intérieur de la salle. Des agents ont noté et enregistré les propos du comique français. Un P.-V. d'infraction (et non "d'information") a été dressé par ces policiers. Il est maintenant en route pour le Parquet de Liège. L'affaire ne dépend donc plus de la commune de Herstal. Outre l'écoute des enregistrements pour juger des propos de Dieudonné, la Procureure du Roi

a aussi l'intention d'auditionner tous les intervenants dans cette histoire comme, notamment, les organisateurs de la soirée.

CECLR: PAS ENCORE DE PLAINTÉ
De son côté, le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme (CECLR), convaincu que



■ MICHEL CRAHAY

"L'AFFAIRE EST MAINTENANT AUX MAINS DU JUDICIAIRE"

**Danièle Reynders
PROCUREURE DU ROI DE LIÈGE**

les propos de Dieudonné entrent dans le cadre juridique de l'"incitation à la haine raciale", prépare un solide dossier pour déposer plainte contre l'humoriste. Le Conseil d'administration du Centre devrait se prononcer après la mi-avril.

D'autres organismes ont aussi décidé de porter plainte contre le

comique, déjà condamné à trois reprises en France. Ainsi, le Forum der Joodse Organisaties a donné ordre à son avocat d'associer sa plainte à celle du Centre pour l'égalité des chances.

Enfin, le journal en ligne "Joodse Actueel", qui avait lancé lundi la polémique sur le soi-disant "salut hitlérien" d'un jeune homme après le spectacle de Dieudonné, continuait jeudi de lancer des rumeurs, cette fois sur des personnalités de la vie publique à Herstal et à Bressoux-Droixhe, ainsi que sur notre journal. «

■ C. VRAYENNE



■ Un P.-V. "d'infraction" a été dressé à Herstal contre "Dieudo". ■ LB

Herstal

L'AFFAIRE DIEUDONNÉ AU CŒUR DES DÉBATS DU CONSEIL COMMUNAL JEUDI SOIR

> Lors du conseil communal de Herstal, la conseillère MR Jennifer Maus a rappelé que des communes bruxelloises avaient réussi à faire empêcher la tenue de spectacles douteux en avertissant les organisateurs que les frais d'engagement des forces de l'ordre leur seraient facturés. "Lors du spectacle du 14 mars, un important dispositif policier a été mis en place. Quel est le coût de ces mesures de sécurité? Seront-elles facturées aux

organisateurs?", a demandé Mme Maus. "Nous ne le faisons pour aucune organisation où nous devons assurer des services d'ordre", lui a répondu le mayor Frédéric Daerden. "La zone voisine ne le fait pas non plus. Pourtant, elle a des matches de foot à encadrer". Rappelant qu'il n'avait jamais été favorable à la tenue d'un tel spectacle, Frédéric Daerden a réaffirmé qu'il lui était impossible de le faire interdire.

"Je rappelle qu'il y a la jurisprudence Dieudonné. Et on ne peut pas faire interdire un spectacle sur la base de ce qui pourrait s'y dire, même si on peut craindre que des infractions soient faites". "Au niveau de l'ordre public, il n'y avait pas d'éléments permettant de dire qu'il y avait un risque suffisant de trouble à l'ordre public", a précisé le député-bourgmestre. (AURÉLIE DRION)